



## EN ROUTE VERS LE "ZÉRO PESTICIDE" À CLAVIER !

ANNE-LAURE TARBE, PÔLE WALLON DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ASBL

Une nouvelle législation régionale<sup>1</sup> va très bientôt modifier nos habitudes de gestion des espaces verts. Celle-ci prévoit en effet l'abandon progressif des herbicides, anti-mousses et autres pesticides dans les espaces publics et apparentés, pour atteindre le "zéro pesticide" le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Cette loi n'a pas là par hasard. Elle fait suite aux preuves de l'implication de l'usage des pesticides dans la pollution des sols et de l'eau, mais aussi dans la recrudescence de nombreuses maladies, parmi lesquelles la maladie de Parkinson, de nombreux cancers et des troubles de la fertilité. Au-delà de leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité, les pesticides sont donc également nocifs pour la santé humaine, particulièrement celle des enfants.

Il était donc plus que temps de réagir. Et ce sont les communes et les espaces publics qui ont été choisis pour donner l'exemple.

Car si nous avons pris l'habitude d'employer des produits nocifs et polluants pour satisfaire une vision toute relative de l'esthétisme, cette pratique n'est devenue courante que dans les années 1970. Or, nos espaces publics n'ont pas attendu cette époque et la banalisation des herbicides pour être gérés. Une autre forme de gestion, respectueuse de notre santé et de l'environnement, existait alors et il est tout à fait possible d'y revenir, en l'adaptant à la technologie et aux savoir-faire actuels et en modifiant notre regard sur la nature "urbaine".

### PREMIÈRE ÉTAPE : LE 1ER JUIN 2014.

Dès ce 1<sup>er</sup> juin, l'usage des pesticides sera totalement interdit sur les trottoirs, accotements, chemins et autres espaces publics reliés à un réseau d'égouttage (rigole, etc.) ou à un point d'eau. Attention, cette interdiction sera également d'application pour les espaces publics gérés par un privé, ce qui comprend donc les trottoirs des riverains. Il faudra alors recourir aux alternatives écologiques aux pesticides si l'on souhaite toujours se débarrasser de la végétation sauvage devant chez nous.

En septembre, une restriction supplémentaire s'ajoutera, via l'extension de l'interdiction aux terrains privés reliés à un réseau d'égouttage ou à un cours d'eau et l'application de zones tampons. Ainsi, par exemple, un cultivateur devra respecter une certaine distance par rapport au talus de bord de route lorsqu'il pulvérisera son champ. De même, une allée de garage en pente, bien que située sur un terrain privé, devra être désherbée sans recourir aux produits chimiques.

Cette nouvelle législation prévoit également des mesures visant à protéger les publics fragilisés (enfants, femmes enceintes, personnes âgées...). C'est pourquoi, en 2018, tout espace public ou privé fréquenté par ce type de public (écoles, crèches, hôpitaux, mais aussi parkings de grandes surfaces, etc.) sera touché par l'interdiction.



Zone de tonte différenciée : rue Forville à Clavier

<sup>1</sup> AGW du 05 septembre 2013 transposant la directive européenne 2009/128/CE

## COMMENT GÉRER LES ESPACES EXTÉRIEURS SANS PESTICIDE ?

Si les effets néfastes des pesticides sont indéniables, ces produits chimiques avaient été sélectionnés pour leur efficacité à détruire la végétation et les insectes non désirés. En les bannissant de nos espaces publics, il faudra donc revoir globalement la façon d'entretenir ceux-ci, sans toucher davantage au portefeuille des citoyens. Plus de temps devra ainsi être consacré au désherbage alternatif (via des méthodes mécaniques, thermiques ou manuelles) dans les zones où l'on souhaite le même niveau d'entretien (abords des églises, de la maison communale, par exemple). En contrepartie, il faudra gagner du temps dans des espaces qui peuvent garder un aspect plus naturel, comme les bords de routes que l'on fauchera moins fréquemment.



## ET POURQUOI PAS DANS VOTRE JARDIN ?

Jardiner sans pesticide est tout à fait possible ! De nombreuses alternatives aux produits chimiques existent pour profiter d'un jardin sain et accueillant. Venez les découvrir sur le site de l'asbl Adalia ([www.adalia.be](http://www.adalia.be)) !

Des exemples d'alternatives : bande fleurie à Les Avins, tonte différenciée à Clavier, pré fleuris à Les Avins

